



# Conseil économique et social

Distr. générale  
7 mars 2017  
Français  
Original: anglais

## Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

### Vingt-sixième session

Vienne, 22-26 mai 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Tendances et nouveaux problèmes en matière de criminalité dans le monde et mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à y faire face**

## **Tendances et nouveaux problèmes en matière de criminalité dans le monde et mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à y faire face**

### **Note du Secrétariat**

#### *Résumé*

Le présent document a été établi conformément à la pratique instituée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1990/18.

La prévention de la criminalité est souvent envisagée de façon restrictive, comme consistant principalement en des techniques destinées à résoudre les problèmes de criminalité à l'échelle locale. Mais que peut-on apprendre des tendances plus globales de la criminalité s'agissant d'abord des problèmes d'envergure nationale ou internationale? Le présent rapport donne un aperçu de certaines des évolutions les plus importantes qu'ait connues la criminalité et pose la question de savoir ce que celles-ci pourraient signifier quant au rôle du système de justice pénale et de la politique pénale en général. Des interventions ciblées peuvent-elles réellement avoir un effet au niveau national ou international?

Ce rapport rend compte dans ses grandes lignes du recul considérable et à grande échelle de plusieurs infractions et des raisons qui l'expliquent. Il analyse également les leçons qui peuvent être tirées de cette évolution positive en matière de prévention de la criminalité. Mettant à profit le fait que l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale porte sur la situation qui prévaut à la fois en matière de criminalité et de justice pénale dans un grand nombre de pays, le présent rapport décrit aussi les impressionnantes diminutions du nombre d'homicides intervenues à l'échelle régionale et tente de déterminer si les mesures de justice pénale mises en place au niveau national dans les régions ont eu des incidences.

\* E/CN.15/2017/1.



## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Apprendre des réussites: ce que dévoilent les tendances de la criminalité au sujet de la prévention. ....	3
A. Le système de justice pénale comme moyen de prévention de la criminalité. ....	3
B. Niveaux et tendances des homicides volontaires dans le monde .....	4
C. Incarcération .....	8
D. Études de cas en matière de prévention de la criminalité. ....	14
E. Que dévoilent les tendances de la criminalité au sujet de la prévention de la criminalité d'envergure internationale? .....	23
III. Améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale pour l'élaboration des politiques .....	24

## I. Introduction

1. On étudie la criminalité afin de l'empêcher. On rassemble des données à son sujet afin de comprendre pourquoi et comment elle se manifeste. Cette compréhension est nécessaire pour pouvoir mettre en place des mesures visant à réduire à l'avenir la criminalité et ses conséquences néfastes. La prévention de la criminalité est donc au cœur de la criminologie, même si elle est souvent considérée comme un domaine spécialisé.

2. Un grand nombre d'ouvrages ont été consacrés à la prévention de la criminalité. Cependant, la question a le plus souvent été envisagée de façon assez restrictive. La plupart des travaux réalisés dans ce domaine se concentrent sur ce que l'État peut faire pour décourager la commission d'infractions ou réduire les situations propices à la criminalité. Les grands sujets abordés sont les techniques visant à réduire la violence interpersonnelle, à améliorer l'aménagement du milieu et à faire intervenir la police plus en amont. Ces approches sont habituellement mises en place à l'échelle locale, du voisinage ou de la commune.

3. On a beaucoup moins écrit au sujet de la prévention des problèmes de criminalité d'envergure nationale et internationale. Le présent rapport rend compte dans ses grandes lignes du recul considérable et à grande échelle de la criminalité et des raisons qui l'expliquent. Quelles leçons peut-on tirer de cette évolution positive en matière de prévention de la criminalité? Dans quelle mesure ces changements sont-ils le résultat de programmes spécifiques et dans quelle mesure découlent-ils de dynamiques sociales, politiques et économiques plus générales?

4. L'importance marginale accordée à la prévention de la criminalité ressort également de la façon dont les autorités nationales abordent la question. Si certains pays ont une agence nationale chargée de la prévention, le principal mode d'intervention face à la criminalité est le recours au système de justice pénale<sup>1</sup>. Celui-ci entre en jeu une fois les infractions commises, et son rôle en matière de prévention est moins évident.

5. Mettant à profit le fait que l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale porte sur la situation qui prévaut à la fois en matière de criminalité et de justice pénale dans un grand nombre de pays, le présent rapport décrit les impressionnantes diminutions intervenues au niveau régional et tente de déterminer si les mesures de justice pénale mises en place au niveau national dans les régions ont eu des incidences. Enfin, il aborde, conformément à la résolution 2015/24 du Conseil économique et social, la question de la feuille de route visant à améliorer les statistiques de la criminalité et de la justice pénale.

## II. Apprendre des réussites: ce que dévoilent les tendances de la criminalité au sujet de la prévention

### A. Le système de justice pénale comme moyen de prévention de la criminalité

6. Aujourd'hui, le rôle principal du système de justice pénale est de s'attaquer à la criminalité une fois les faits commis et, pour cela, de trouver et punir, éventuellement en les incarcérant, les auteurs d'infractions. Or, il existe plusieurs manières d'empêcher, en réagissant aux infractions passées, que de futures infractions soient

<sup>1</sup> À titre d'exemple, en 1999, le Centre international pour la prévention de la criminalité a constaté que seulement neuf pays possédaient une stratégie de prévention de la criminalité à l'échelle nationale. En 2010, ils étaient 24 dans ce cas, parmi lesquels 21 possédaient une agence nationale chargée de la mise en œuvre de cette stratégie (Centre international pour la prévention de la criminalité, *Rapport international: Prévention de la criminalité et sécurité quotidienne – tendances et perspectives* (Montréal, Canada, 2010), p. IX).

commises, comme l'expliquent les théories pénales contemporaines. Par l'incarcération, le système de justice pénale met les auteurs d'infractions hors d'état de nuire en les écartant du reste de la société jusqu'à ce qu'ils aient purgé leur peine. La perspective de la punition peut dissuader de commettre des infractions. Dans de nombreux pays, l'incarcération vise à provoquer un changement chez les auteurs d'infractions et à diminuer ainsi les risques de récidive.

7. Il est extrêmement difficile de savoir si ces effets escomptés sont réellement atteints. Débarrasser les rues des délinquants permet-il de réduire *in fine* le nombre d'infractions? Des dynamiques sociales plus profondes conduisent-elles d'autres personnes à avoir un comportement criminel? Si la neutralisation des auteurs d'infractions fonctionne, combien de délinquants devront en faire l'objet avant qu'un effet appréciable sur le taux de criminalité ne soit constaté? Est-ce que les délinquants réfléchissent vraiment à la possibilité de l'incarcération avant d'agir? Dans l'affirmative, quel poids accordent-ils à cette réflexion dans la décision définitive de passer à l'acte? L'incarcération et la réadaptation permettent-elles de faire évoluer le prisonnier de telle sorte qu'il risque moins de récidiver une fois sa peine purgée? Ces effets escomptés vont-ils nécessairement toujours dans le même sens?

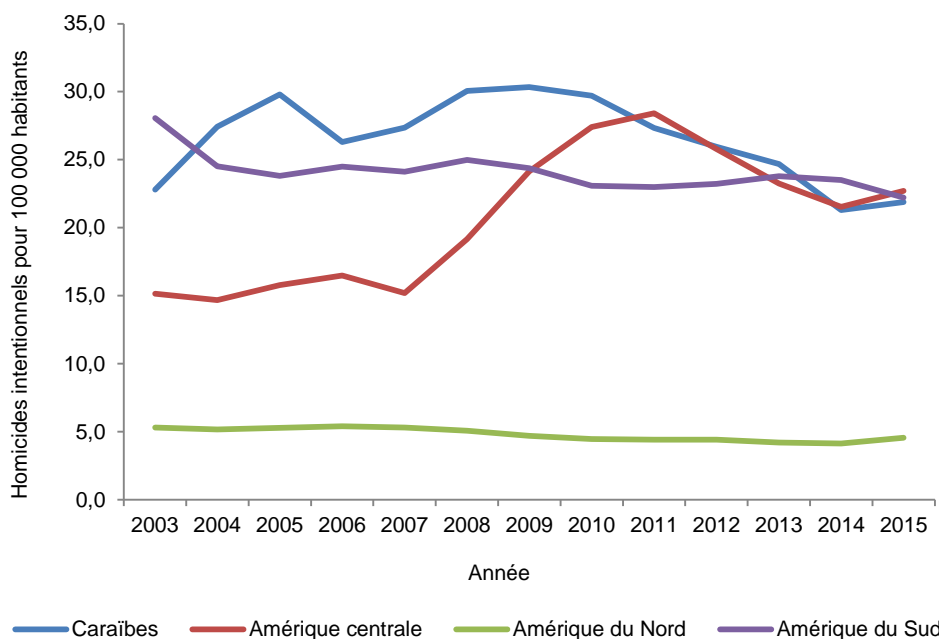
8. Ces interrogations continuent de dérouter les spécialistes, et il est peu probable qu'elles trouvent rapidement une réponse claire. Toutefois, les différentes approches adoptées par les autorités nationales font du monde une sorte de laboratoire général pour l'expérimentation de politiques en matière de justice pénale. Il est évidemment peu aisé d'établir des comparaisons entre pays, mais il est possible de procéder à une analyse diachronique au sein d'un même pays. Dans quels cas le système de justice pénale permet-il de prévenir la criminalité?

## **B. Niveaux et tendances des homicides volontaires dans le monde**

9. Si les politiques en matière de justice pénale ont une incidence sur la criminalité, ce lien devrait pouvoir être étudié à partir des faits. L'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale porte justement sur la criminalité et sur les systèmes de justice pénale. En ce qui concerne la criminalité, le seul indicateur véritablement fiable figurant dans l'Enquête est le taux d'homicides, dans la mesure où, dans de nombreux pays, la plupart des homicides sont signalés à l'attention de la police.

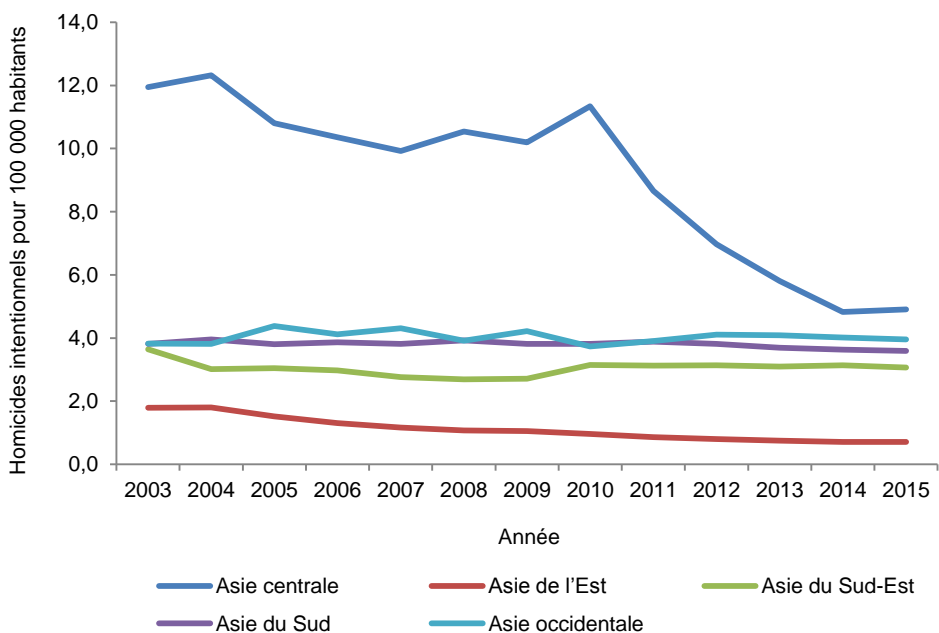
10. Dans certaines régions telles que l'Afrique et l'Océanie, les séries chronologiques sont rares; c'est pourquoi seules les Amériques, l'Asie et l'Europe font l'objet ici d'une analyse. Dans les Amériques, la tendance la plus notable concerne la soudaine flambée du taux d'homicides en Amérique centrale et dans les Caraïbes après 2007, suivie d'une baisse dans les deux sous-régions après 2011 (voir fig. I). Le taux d'homicides a considérablement diminué en Asie centrale après 2010 (voir fig. II). En Europe, on observe une diminution constante depuis 2004 (voir fig. III).

Figure I  
Taux d'homicides intentionnels dans les Amériques, 2003-2015



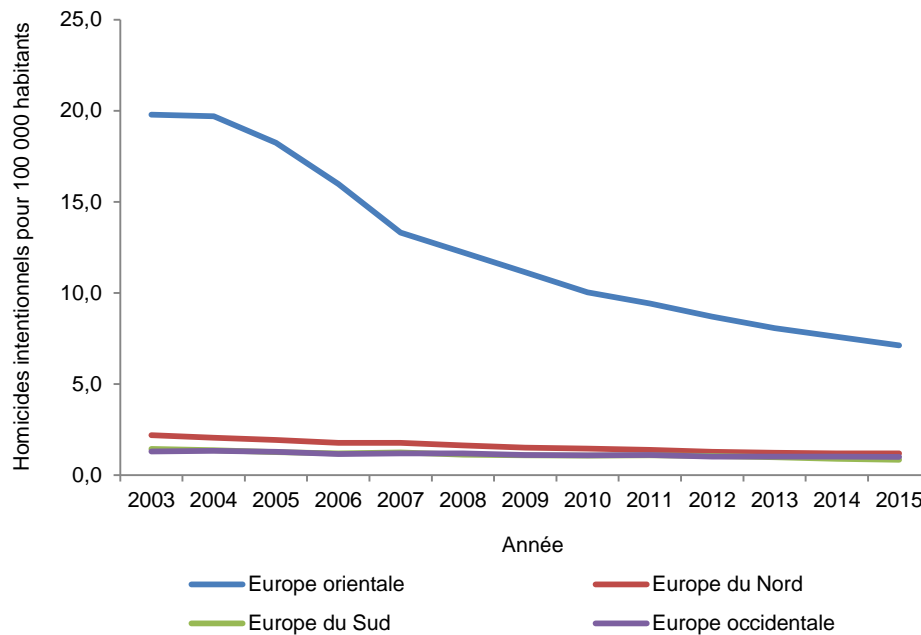
Source: Base de données de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur les homicides.

Figure II  
Taux d'homicides intentionnels en Asie, 2003-2015



Source: Base de données de l'ONUDC sur les homicides.

Figure III  
Taux d'homicides intentionnels en Europe, 2003-2015



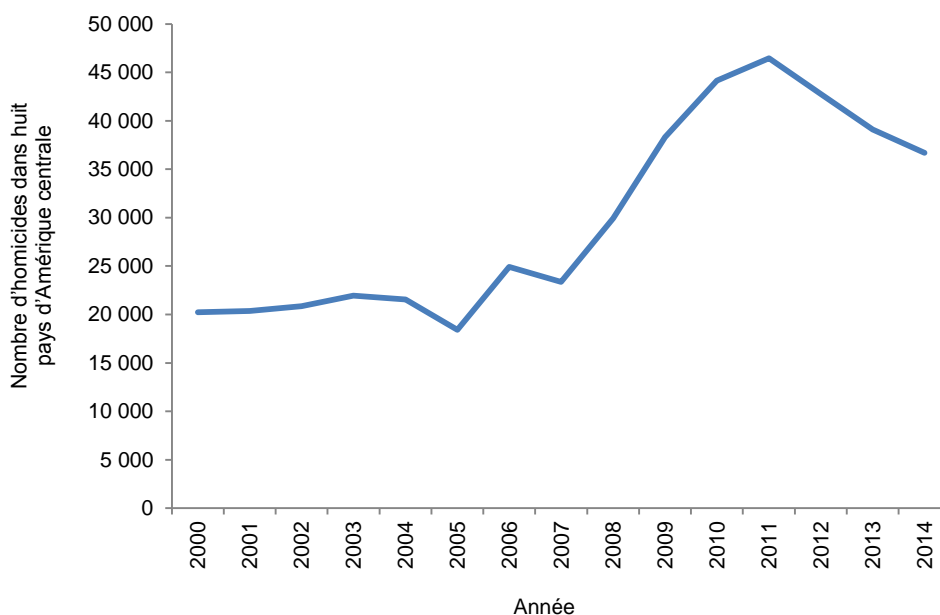
Source: Base de données de l'ONUDC sur les homicides.

11. Ces tendances sont très nettes. En Amérique centrale, le taux d'homicides a presque doublé entre 2007 et 2011 (voir fig. IV). En Asie centrale, entre 2010 et 2014, il a baissé de plus de moitié. En Europe orientale, le taux d'homicides intentionnels de 2015 représentait environ un tiers de celui de 2003. On considère souvent que la violence a des causes sociales profondes. Cependant, ces causes ne changent pas du jour au lendemain. Quelles sont les raisons de ces bouleversements soudains?

12. Les niveaux de violence sont depuis longtemps assez élevés en Amérique centrale, pour un certain nombre de raisons. La sous-région a subi trois terribles guerres civiles entre les années 1960 et le milieu des années 1990. Depuis lors, elle est sujette à des pics spectaculaires des taux d'homicides. Bien qu'on ait souvent tendance à les envisager en bloc, les causes de ces pics sont variées. Dans plusieurs pays, la violence est manifestement liée à la concurrence que se livrent les groupes de trafiquants rivaux en raison des variations du volume de cocaïne acheminée vers le nord et des itinéraires empruntés. D'autres pays, bien que beaucoup moins touchés par le trafic de cocaïne, sont le terrain de conflits entre les gangs de rue et l'État et entre ces gangs eux-mêmes. Les taux d'homicides diminuent considérablement à l'échelle nationale lorsque le problème de fond, qu'il s'agisse des flux de drogues ou des conflits entre gangs, est résolu d'une manière ou d'une autre<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Voir Laura Jaitman (sous la direction de), *The Costs of Crime and Violence: New Evidence and Insights in Latin America and the Caribbean* (Washington, Banque interaméricaine de développement, 2017).

Figure IV  
**Nombre d'homicides en Amérique centrale, 2000-2014 (dans huit pays sélectionnés)**



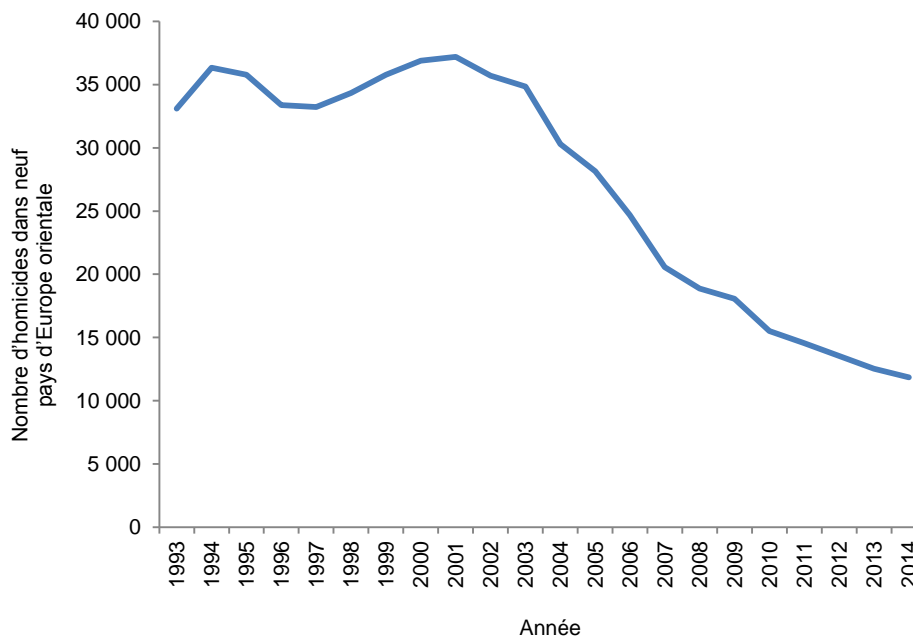
Source: Base de données de l'ONU DC sur les homicides.

13. La situation en Europe orientale est différente. Pendant longtemps, les taux d'homicides y ont été assez proches de ceux des pays d'Europe occidentale. Cependant, la chute du mur de Berlin, en 1989, a ouvert une période de grands changements, marquée par d'importantes réorganisations politiques et une transformation économique caractérisée par la concurrence féroce propre au capitalisme naissant. Pendant cette période de transition, les taux d'homicides ont rapidement grimpé, et ils sont restés élevés pendant 10 ans<sup>3</sup>.

14. Cependant, au fil du temps, la situation s'est stabilisée et le manque de prévisibilité associé à cette transition s'est dissipé. Au début des années 2000, alors que les taux de croissance économique étaient devenus nettement positifs, les taux d'homicides ont baissé rapidement. En 2014, dans la plupart des pays d'Europe orientale, le nombre d'homicides intentionnels se situait quelque part entre un cinquième et la moitié de ce qu'il était au début des années 2000 (voir fig. V); c'est l'une des évolutions les plus spectaculaires qui aient été enregistrées au niveau d'une sous-région. Il semblerait qu'une normalisation similaire, bien que légèrement décalée dans le temps, ait eu lieu en Asie centrale.

<sup>3</sup> Pour une description de la relation entre transition économique et criminalité, voir ONU DC, *Crime and Its Impact on the Balkans and Affected Countries* (Vienne, 2008).

Figure V  
**Nombre d'homicides en Europe orientale, 1993-2014 (dans neuf pays sélectionnés)**



Source: Base de données de l'ONUDC sur les homicides.

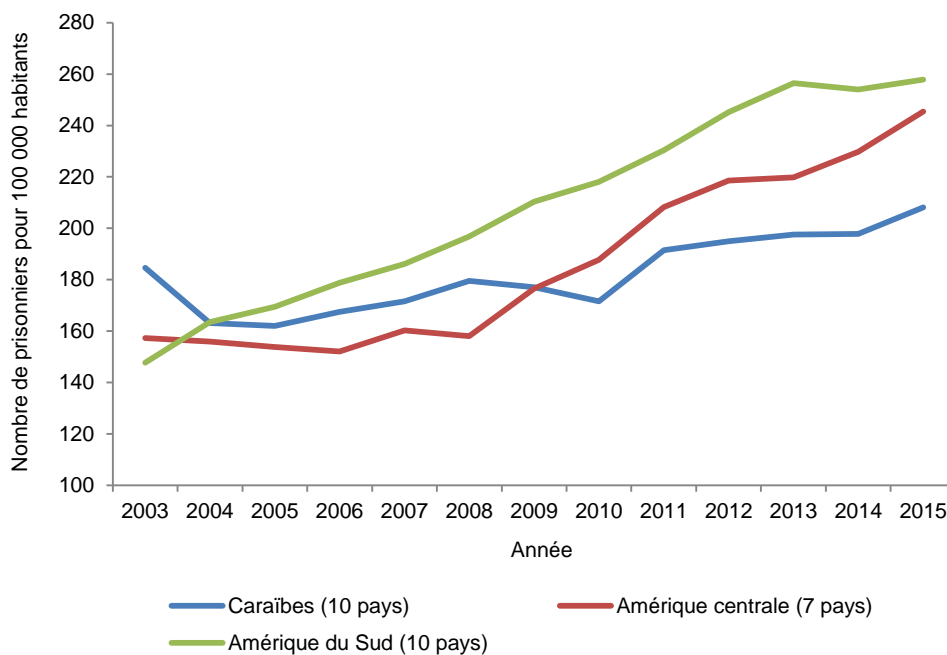
15. Ainsi, certaines grandes évolutions sociales pourraient expliquer la variation des taux d'homicides dans ces régions, mais le rôle préventif du système de justice pénale ne peut pas être négligé. Il est possible que la commission d'homicides ait été découragée par la menace d'un système judiciaire rapide et sévère ou bien qu'un grand nombre de meurtriers en puissance aient été incarcérés, mis à l'écart de la société, et soient ressortis de prison transformés après avoir purgé leur peine.

### C. Incarcération

16. S'agissant des taux d'incarcération, on remarque des tendances différentes aux niveaux régional et sous-régional. L'Amérique du Nord reste la sous-région où ces taux sont les plus élevés, même s'ils ont baissé à partir de 2007. En ce qui concerne le reste du continent, ils ont considérablement augmenté dans toute l'Amérique latine et les Caraïbes (voir fig. VI). Bien que les données disponibles soient limitées, il semblerait que le nombre de prisonniers ait baissé en Asie centrale et augmenté en Asie occidentale (voir fig. VII). En Europe orientale, on a enregistré une diminution importante du nombre de prisonniers (voir fig. VIII).



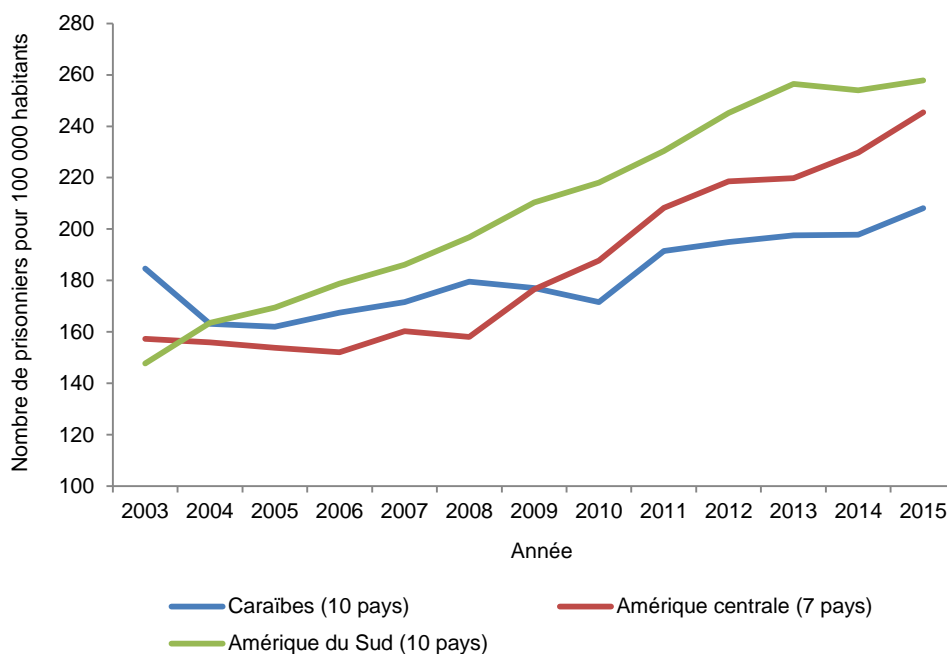
Figure VI  
**Nombre de prisonniers pour 100 000 habitants en Amérique latine et aux Caraïbes, 2003-2015**



*Source:* Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

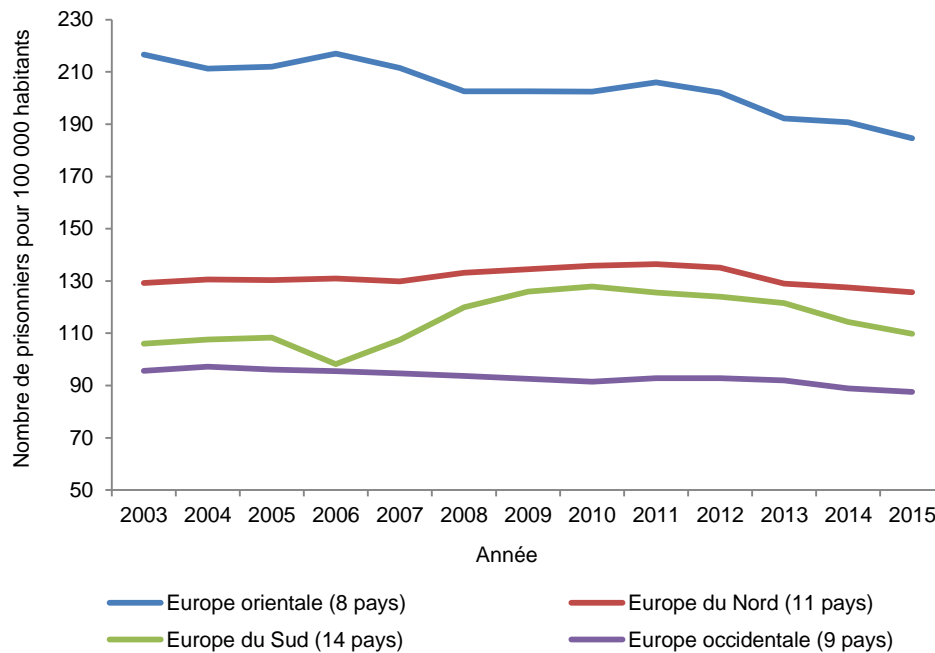
*Note:* L'Amérique du Nord n'apparaît pas sur la présente figure car les taux d'incarcération y sont si élevés qu'ils rendent les tendances des autres régions difficiles à discerner.

Figure VII  
**Nombre de prisonniers pour 100 000 habitants en Asie, 2003-2015**



*Source:* Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

Figure VIII  
**Nombre de prisonniers pour 100 000 habitants en Europe, 2003-2015**



Source: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

17. On observe que les tendances en matière d'incarcération à l'échelle sous-régionale reflètent celles des homicides: les régions dont les taux d'incarcération ont le plus augmenté ont également enregistré les plus fortes augmentations des taux d'homicides. Il en va de même pour les diminutions. D'un côté, cela n'est pas surprenant dans la mesure où la diminution du taux de criminalité implique qu'il y a moins de personnes à incarcérer. D'un autre côté, cela conduit à s'interroger sur l'incidence qu'a le système de justice pénale sur la criminalité. Le fait qu'il y ait davantage de personnes en prison n'entraîne pas nécessairement une baisse des taux d'homicides, et le recul du taux d'incarcération n'engendre pas automatiquement une vague de criminalité. On peut examiner ces questions de manière plus approfondie en se penchant sur les deux régions évoquées plus haut, à savoir l'Amérique centrale et l'Europe orientale.

18. L'Amérique centrale prise dans son ensemble a vu sa population carcérale augmenter rapidement. En effet, selon les données relatives à sept pays, la région a enregistré une hausse de 28 % entre 2003-2005 et 2012-2014 (voir fig. VI). Alors que les taux d'homicides ont commencé à diminuer à partir de 2011, cette diminution n'a pas concerné tous les pays. Il reste difficile de déterminer si la neutralisation d'un nombre accru de délinquants peut juguler ou non la violence qui frappe la région.

19. En ce qui concerne la question de la dissuasion, des données de 19 pays d'Amérique latine et des Caraïbes montrent qu'entre 2003 et 2014, le nombre de condamnations pour 100 homicides était de 28. Les données recueillies dans le cadre de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale indiquent que, dans plusieurs pays, le nombre de personnes condamnées pour cette infraction est bien moins important que le nombre d'homicides. Cela donne à penser que le risque d'être incarcéré, y compris pour les infractions les plus graves, peut être relativement faible dans certains pays, ce qui a pour conséquence de diminuer les effets de dissuasion et de neutralisation.

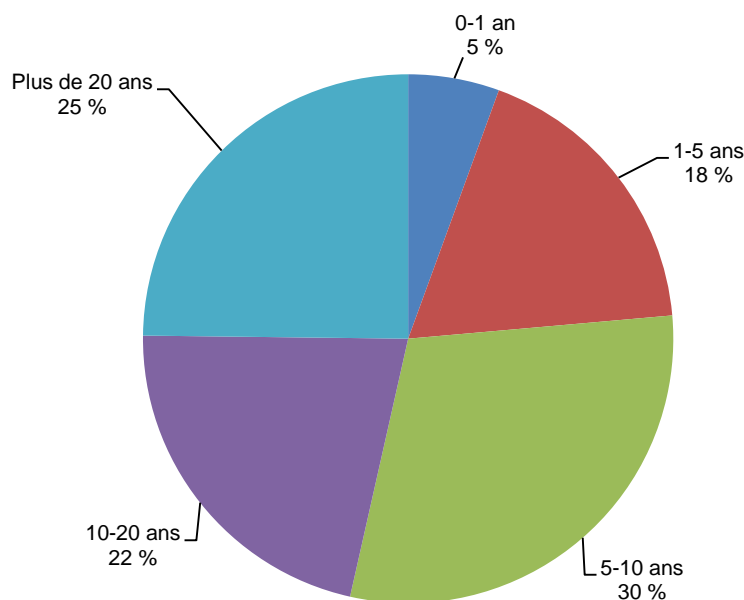
20. Il est difficile d'évaluer les taux de réadaptation dans la mesure où seul un nombre limité de pays a été en mesure de fournir des informations sur la part de la population carcérale du moment ayant précédemment purgé une peine de prison pour une autre infraction. Malgré le peu de données disponibles, il semblerait qu'entre 2010

et 2012, 17 % de la population carcérale seulement ait été dans ce cas. Dans certains pays, cette proportion était si faible que l'on peut penser soit qu'il s'agit d'une anomalie, soit qu'il est assez difficile de recenser les récidivistes.

21. L'une des raisons pour lesquelles la proportion de récidivistes dans la population carcérale est si faible pourrait tenir au fait que beaucoup de détenus purgent de longues peines. Près de la moitié des prisonniers des deux pays d'Amérique centrale pour lesquels des données sont disponibles purgent des peines de plus de 10 ans; c'est un taux extrêmement élevé (voir fig. IX). En Europe orientale, d'après les données de 12 pays, cette proportion est seulement de 14 % (voir fig. XII), et en Europe occidentale, selon les données de 14 pays, elle est de 15 %. Par ailleurs, la majorité des personnes emprisonnées (65 %) en Amérique centrale le sont pour des infractions commises sans recours à la violence (voir fig. X).

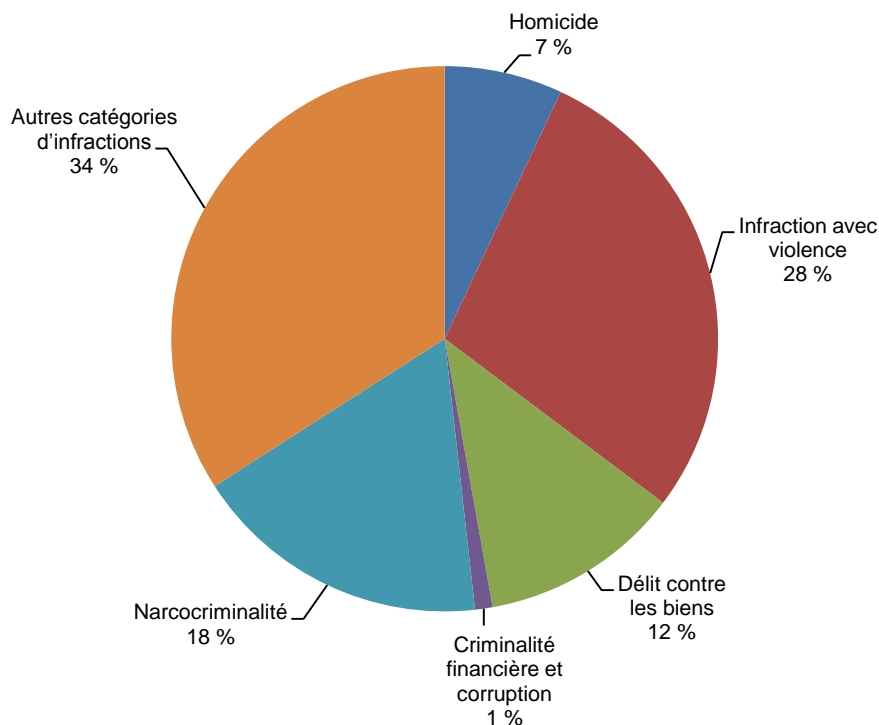
Figure IX

**Population carcérale en Amérique centrale, selon la durée de la peine, 2010  
(dans deux pays)**



*Source:* Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

Figure X  
**Proportion de prisonniers par type d'infraction pour laquelle ils ont été condamnés, en Amérique centrale, 2012 (dans cinq pays)**

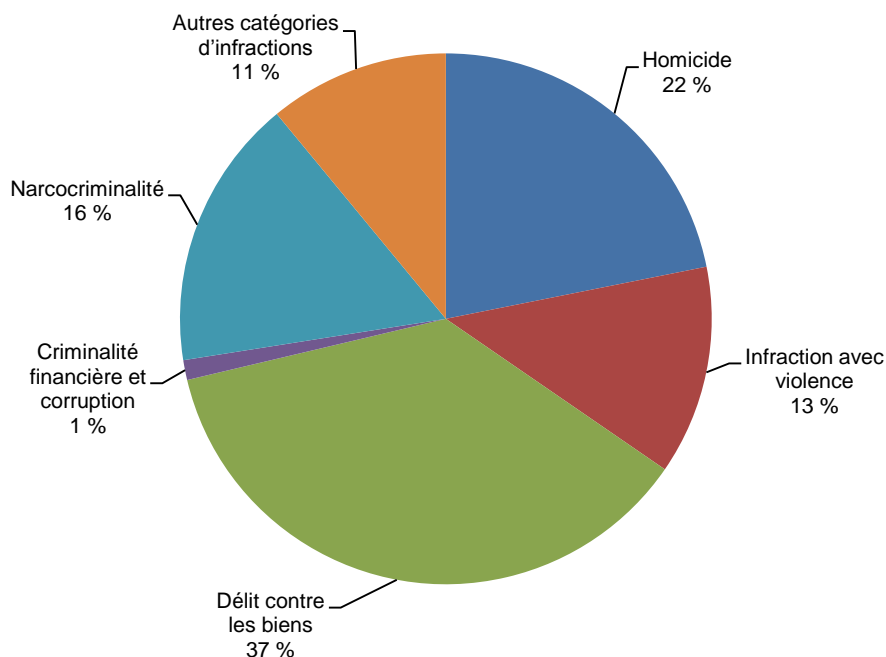


Source: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

22. Les taux d'incarcération en Europe orientale étaient relativement élevés au début des années 2000. Cependant, d'après les données recueillies dans neuf pays, ils ont subi une baisse de 27 % entre 2003-2005 et 2012-2014 (voir fig. VIII). Cette tendance est allée de pair avec une diminution généralisée des taux d'homicides. Le taux de condamnation pour homicide est particulièrement élevé en Europe orientale, sous-région qui partage cette caractéristique avec l'Asie centrale. D'après les données recueillies dans 20 pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, entre 2003 et 2014, on comptait 82 condamnations pour 100 homicides. Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de ce taux élevé, l'un d'eux pouvant être le moment de la procédure où l'infraction est officiellement qualifiée d'homicide. Abstraction faite de cette hypothèse, les statistiques de la justice pénale indiquent que le risque d'être condamné pour homicide est beaucoup plus important en Europe orientale que dans la plupart des autres pays du monde. Il est donc possible que ce risque ait un effet dissuasif.

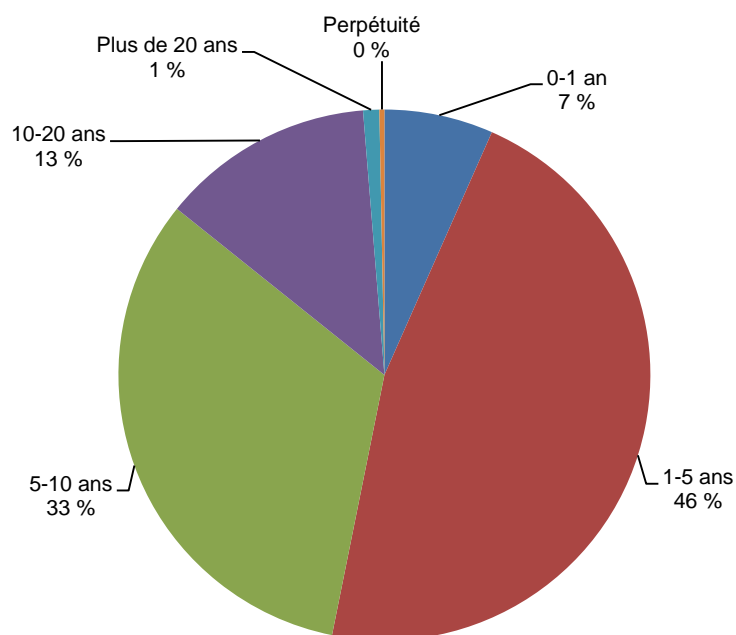
23. En revanche, les chiffres laissent supposer qu'il n'est pas accordé une grande importance à la réadaptation. D'après des données recueillies dans six pays d'Europe orientale, au cours de la période 2010-2012, environ 42 % de la population carcérale avait déjà purgé une peine de prison. Ce taux, qui peut sembler élevé, pourrait avoir plusieurs causes. Il se pourrait, que dans les cas où des peines non privatives de liberté sont disponibles, la peine de prison soit réservée aux auteurs d'infractions graves et aux récidivistes. Cette hypothèse est confortée par le fait qu'en 2012, plus d'un cinquième (22 %) des prisonniers avaient été condamnés pour homicide (voir fig. XI). Cependant, environ la moitié des prisonniers de la sous-région purgeaient des peines de cinq ans ou moins (voir fig. XII).

Figure XI  
**Proportion de prisonniers par catégorie d'infraction pour laquelle ils ont été condamnés, en Europe orientale, 2012 (dans cinq pays)**



Source: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

Figure XII  
**Population carcérale en Europe orientale, selon la durée de la peine, 2010 (dans 12 pays)**



Source: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

24. Outre que ces peines sont relativement courtes, seuls 14 % environ des prisonniers d'Europe orientale sont toujours en instance de jugement et seul 84 % de l'espace carcéral disponible est occupé.

25. Les tendances de la criminalité en Amérique centrale et en Europe orientale divergent à bien des égards. Dans cette première région, la population est beaucoup plus jeune, et la part que représentent les personnes les plus enclines à commettre des infractions est plus importante. Les pays de la région ont en moyenne un indice de développement humain plus bas que celui des pays d'Europe orientale<sup>4</sup>, et le taux d'homicides y est bien plus élevé dans l'ensemble. Cette analyse limitée ne permet pas de tirer de conclusions tranchées. Parmi les raisons pour lesquelles les tendances de la criminalité peuvent diverger, beaucoup n'ont rien à voir avec les politiques en matière de justice pénale. Des questions se posent néanmoins quant à l'effet préventif des systèmes de justice pénale, notamment à la capacité des approches plus punitives à faire reculer la criminalité.

26. Taux d'homicides et système de justice pénale nationaux mis à part, qu'apprend-on sur la prévention de la criminalité en regardant ce qui se passe à l'échelle internationale?

## D. Études de cas en matière de prévention de la criminalité

### 1. Piraterie maritime au large des côtes somaliennes

27. Autour de l'année 2005, le monde a commencé à assister à une série de détournements, avec demande de rançon, de gros navires dans le golfe d'Aden et au large des côtes somaliennes. D'après les informations qui figurent dans la base de données de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de la Banque mondiale<sup>5</sup>, la piraterie aurait rapporté 150 millions de dollars en Somalie en 2011. Ces attaques ont menacé un important couloir de navigation et visé des navires de valeur stratégique, y compris certains transportant des armes et du pétrole. De plus, des centaines de personnes ont été prises en otage et retenues prisonnières souvent pendant plus d'un an<sup>6</sup>.

28. Ce phénomène a atteint son paroxysme vers 2010, lorsque 50 navires ont été détournés. En 2012, ce nombre était retombé à 15, et c'est la dernière année où une attaque réussie contre un navire marchand a eu lieu (voir fig. XIII). En 2016, on n'a compté que deux tentatives de détournement, qui ont toutes deux échoué<sup>7</sup>. Comment peut-on expliquer la disparition presque complète de ce phénomène qui semblait incontrôlable lorsqu'il était à son paroxysme?

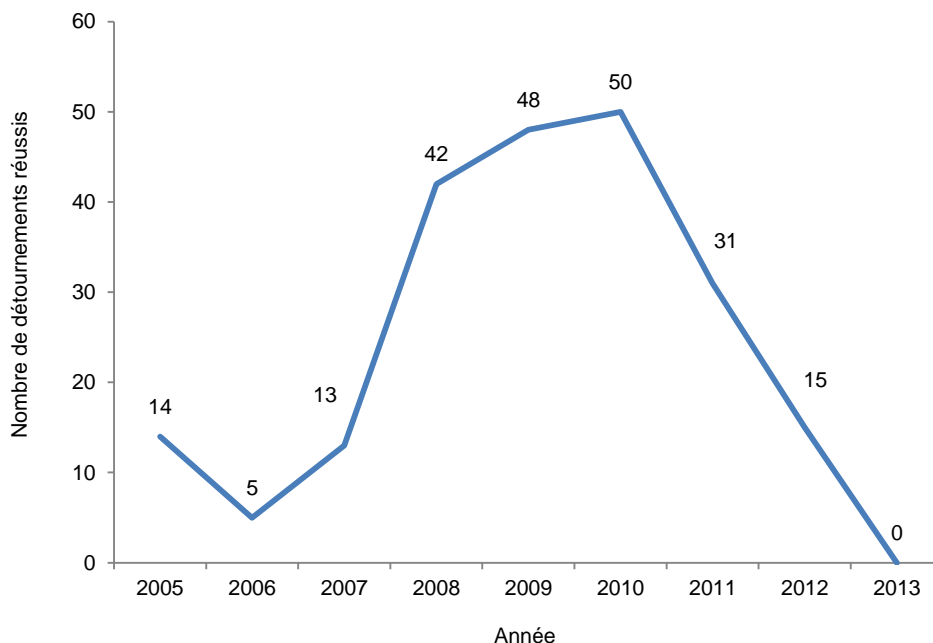
<sup>4</sup> Voir Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2015: Le travail au service du développement humain* (New York, 2015), p. 180 à 183.

<sup>5</sup> La base de données commune de l'ONUDC et de la Banque mondiale porte sur le montant des rançons réclamées et se fonde sur des sources comme le Bureau maritime international de la Chambre de commerce internationale, l'Organisation maritime internationale, la force navale de l'Union européenne chargée de l'opération ATALANTA, les services de détection et de répression de plusieurs États Membres, des cabinets d'avocats et des entreprises de sécurité privées, ainsi que des sources publiques. Elle répertorie la plupart des montants de rançons connus ainsi que des informations sur les dates de détournement et de libération des navires, le type de navire concerné, et le propriétaire et les exploitants, ainsi que l'équipage, de chacun d'eux.

<sup>6</sup> Pour une analyse exhaustive du phénomène de prise d'otages et de paiement de rançon, voir Banque mondiale, *Pirate Trails: Tracking the Illicit Financial Flows from Pirate Activities off the Horn of Africa* (Washington, 2013).

<sup>7</sup> Organisation maritime internationale, Piracy and Armed Robbery, Système mondial intégré d'information sur les transports maritimes. Disponible à l'adresse <http://gisis.imo.org> (consulté le 1<sup>er</sup> mars 2017).

Figure XIII  
**Nombre de détournements réussis attribués aux pirates somaliens, 2005-2013**



Source: Base de données ONUDC-Banque mondiale.

29. Cette diminution est due à plusieurs facteurs:

a) Conformément aux recommandations des organisations internationales, les navires de grande valeur ont commencé à s'éloigner davantage des côtes<sup>8</sup>. En 2005, les attaques réussies étaient perpétrées à 109 kilomètres en moyenne des côtes somaliennes; en 2012, c'était à 746 kilomètres<sup>9</sup>. Cet éloignement des côtes, en plus des moyens de défense améliorés des navires et de la présence de plus en plus répandue à bord d'un personnel de sécurité privée armé, a conduit à une augmentation du nombre de pirates perdus en mer. D'anciens pirates ont indiqué au cours d'entretiens que ce risque était particulièrement dissuasif;

b) De plus, les négociations de rançons sont devenues plus longues et nécessitaient que les investisseurs ou bailleurs de fonds financent les pirates et leurs otages pendant de nombreux mois avant d'en tirer un profit, si profit il y avait;

c) Cette augmentation des coûts était dans un premier temps compensée par le versement de rançons de plus en plus importantes. Or, en 2012, le montant moyen des rançons a baissé de 20 %. Le produit généré par la piraterie ayant conduit à une augmentation générale des prix au sein des communautés où résidaient les pirates, les négociations prolongées ont considérablement réduit le retour sur investissement<sup>10</sup>. De plus, dans la mesure où les investisseurs se payaient en premier et déduisaient de la part des pirates les dépenses engagées pendant les négociations, certains pirates ne faisaient presque aucun profit<sup>11</sup>;

d) Le mandat des forces navales internationales qui ont été déployées afin de protéger le couloir de navigation a été étendu au littoral somalien en mars 2012, ce qui leur a permis de s'attaquer directement aux pirates en territoire somalien;

<sup>8</sup> Centre de sécurité maritime de la Corne de l'Afrique, *Best Management Practices for Protection against Somalia-based Piracy*, 4<sup>e</sup> éd. (Édimbourg, Royaume-Uni, Witherby Publishing, 2011).

<sup>9</sup> Calculs fondés sur les données de la base de l'ONUDC et de la Banque mondiale.

<sup>10</sup> *Pirate Trails*.

<sup>11</sup> ONUDC, *Transnational Organized Crime in Eastern Africa: A Threat Assessment* (Vienne, 2013), p. 36 et 37.

e) Le Gouvernement somalien a pris des mesures afin de renforcer les cadres juridiques et politiques relatifs à la sûreté maritime, notamment en révisant son Code maritime et en progressant dans la création d'un service d'administration maritime. Il a également continué à renforcer les capacités du pays en matière de sécurité maritime en coopération avec ses partenaires internationaux<sup>12</sup>.

30. Par conséquent, pour ce qui est de la piraterie en Somalie, c'est un phénomène important de criminalité organisée qui s'est subitement inversé, principalement grâce à une intervention internationale au niveau des politiques et non à des changements dans la situation politique ou économique. Dans ce cas, la "réduction des possibilités" (le fait de rendre les cibles plus résistantes ou difficiles à attaquer) a eu pour effet que l'acte criminel est devenu plus ardu à accomplir avec succès, et plus dangereux pour son auteur. La criminalité a été efficacement empêchée.

## 2. Trafic de cocaïne via l'Afrique de l'Ouest

31. Peu de flux de contrebande transnationaux ont engendré une aussi grande inquiétude que le flux de cocaïne via l'Afrique de l'Ouest dans les années 2000. Vers 2005, il ne faisait plus aucun doute que d'énormes quantités de drogues, d'une valeur de plusieurs milliards de dollars, étaient transportées via l'une des régions les plus instables du monde. Les signes étaient clairs:

a) Entre 2005 et 2007, plus d'une vingtaine de grosses saisies, qui représentaient des milliers de kilogrammes de cocaïne, ont été effectuées en Afrique de l'Ouest<sup>13</sup>. La plupart ont eu lieu en mer; certaines ont également été effectuées dans des avions privés ou dans des caches à terre. Les quantités en cause se sont avérées ne représenter que la partie émergée de l'iceberg: la plupart des saisies ont été opérées avec l'assistance des marines européennes ou grâce à des signalements étrangers, et d'autres ont fait suite à des découvertes accidentelles;

b) Au cours de la même période, des centaines de passeurs voyageant sur des vols commerciaux et transportant de la cocaïne depuis l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe ont été détectés.

32. Les risques encourus étaient également clairs:

a) Si les drogues saisies étaient parvenues en Europe, leur valeur à la vente aurait été supérieure au produit intérieur brut de plusieurs pays par lesquels elles seraient passées; cela donne à penser que des organisations criminelles aux ressources plus importantes que les États concernés étaient impliquées, ce qui constituait une menace à l'état de droit dans ces États;

b) Dans la mesure où, dans certains pays, aucune activité commerciale licite ne pouvait générer de revenus aussi importants que ceux issus du trafic de drogues, ce dernier pouvait "asphyxier" d'autres formes d'activité économique. Un risque semblable pesait sur la sphère politique du fait que la corruption liée à la drogue menaçait la gouvernance et la stabilité;

c) On craignait également que les insurgés et les extrémistes dispersés dans la région facilitent ce trafic et en tirent des ressources aux fins de leur propre cause, ce qui aurait augmenté le potentiel de violence.

33. Malheureusement, il semblerait que certains de ces risques se soient concrétisés. À la fin de l'année 2000, des pays d'Afrique de l'Ouest ont connu de graves troubles politiques. Si certains conflits paraissent avoir été dus à des fractures politiques anciennes, les enjeux et les tensions entre groupes rivaux ont été décuplés par la concurrence que ceux-ci se livraient dans la course aux profits générés par la cocaïne.

<sup>12</sup> Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes (S/2016/843), par. 11 à 22.

<sup>13</sup> Base de données de l'ONUDC sur les opérations de saisie de drogues.



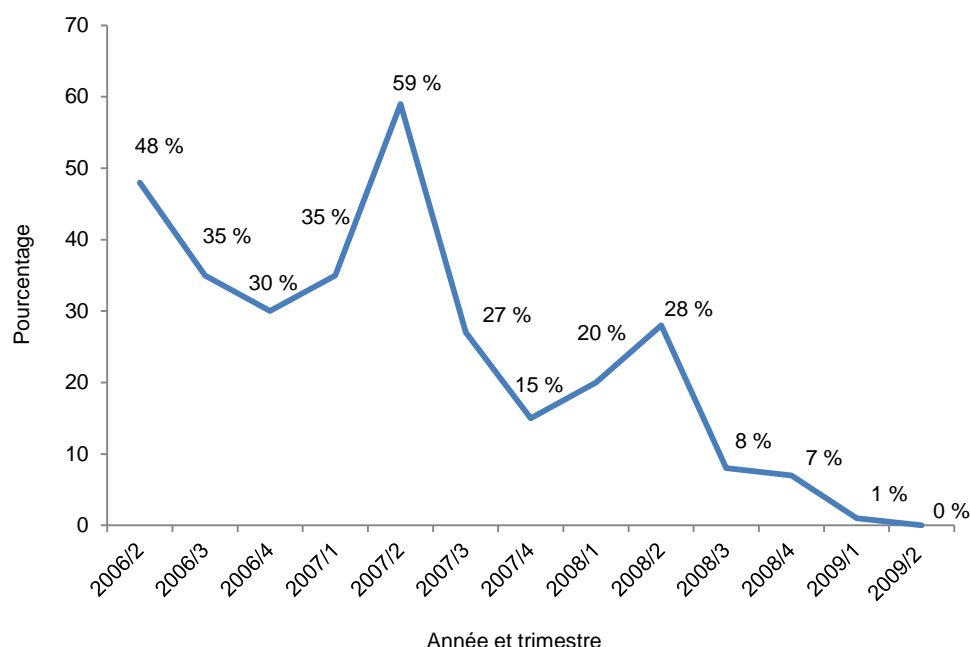
34. Cependant, vers 2008, un certain nombre d'éléments indiquaient que le flux de drogues avait commencé à diminuer:

a) Le nombre de saisies importantes a considérablement baissé. En 2007, il y a eu au moins 11 saisies de plus de 100 kg de cocaïne en Afrique de l'Ouest, ce qui représentait plus de 11 tonnes. En 2009, une seule saisie de 160 kg a été effectuée<sup>14</sup>;

b) Le nombre de passeurs en provenance de la région a lui aussi considérablement baissé. D'après une base de données sur les détections de passeurs voyageant par avion, 59 % des passeurs de cocaïne repérés au deuxième trimestre de 2007 venaient d'Afrique de l'Ouest; au troisième trimestre de 2009, aucun passeur en provenance de la région n'a été détecté (voir fig. XIV).

Figure XIV

**Proportion des passeurs de cocaïne en provenance d'Afrique de l'Ouest parmi ceux qui ont été détectés dans les aéroports européens, 2006-2009**



Source: Base de données de l'ONUDC sur les opérations de saisie de drogues.

35. Depuis le ralentissement de 2009, une ou deux saisies importantes de cocaïne ont lieu chaque année en Afrique de l'Ouest. En 2015 et 2016, plusieurs grosses saisies de drogues à destination de l'Afrique de l'Ouest ont été effectuées en Amérique du Sud, ce qui semble indiquer un regain d'intérêt pour cet itinéraire<sup>15</sup>. Il ne fait guère de doute que les flux de drogues qui constituaient une menace majeure à la stabilité de la région entre 2004 et 2008 ont diminué de volume en un an environ.

36. Plusieurs raisons pourraient expliquer ce recul. Les autorités régionales et internationales ont officiellement pris des mesures, dont la mise en place a cependant pris du temps. En 2009, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a élaboré le Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Afin de soutenir ce Plan d'action, la communauté internationale a créé l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre de laquelle elle a principalement aidé les pays d'Afrique de l'Ouest à créer des cellules interministérielles de lutte contre la criminalité transnationale conçues pour améliorer la coordination nationale et internationale et permettre la conduite d'enquêtes fondées

<sup>14</sup> Base de données de l'ONUDC sur les opérations de saisie de drogues.

<sup>15</sup> ONUDC, *World Drug Report 2016* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.16.XI.7), p. 39 (français à paraître sous le titre de Rapport mondial sur les drogues 2016).

sur le renseignement. Au 1<sup>er</sup> mars 2017, trois cellules avaient été créées. Cependant, aucune d'entre elles n'est implantée dans les pays où ont été saisies les plus grandes quantités de cocaïne. De plus, cette Initiative et ces cellules de lutte contre la criminalité transnationale n'ont été mises en place qu'après la baisse du nombre de saisies qui a eu lieu à la fin de l'année 2008.

37. Il n'y a aucune indication concrète quant aux raisons de cette réduction. Les éléments suivants peuvent avoir joué un rôle:

a) Les trafiquants d'Amérique du Sud voyaient plusieurs avantages à suivre l'itinéraire passant par l'Afrique de l'Ouest, notamment sa nouveauté: les services de détection et de répression ne s'attendaient pas à ce que de la cocaïne vienne de cette région<sup>16</sup>. Cependant, au milieu de l'année 2008, l'attention de la communauté internationale s'étant portée sur ces flux, cela n'était plus le cas;

b) Les troubles politiques qui sont survenus vers 2008-2009 ont pu perturber les filières de la corruption qui facilitaient le trafic à travers la région;

c) Il semblerait qu'avant 2009, la plus grande part de la cocaïne saisie appartenait à des trafiquants sud-américains et que les Ouest-Africains étaient payés uniquement pour les services logistiques qu'ils fournissaient<sup>17</sup>. Lorsque d'importantes saisies de cocaïne ont échappé à la garde de la police<sup>18</sup>, les partenaires sud-américains ont pu en conclure qu'ils avaient été trahis par les agents corrompus qu'ils finançaient et ont pu mettre fin à leurs relations. De plus, plusieurs tonnes de cocaïne ont été perdues en Afrique de l'Ouest, ce qui a pu conduire certains trafiquants sud-américains à emprunter de nouveau des itinéraires plus traditionnels ou à trouver d'autres solutions pour rejoindre l'Afrique de l'Ouest.

38. Cette réduction peut donc être attribuée à un certain nombre de mesures prises en ce sens et à des changements géopolitiques plus généraux. Du fait de la plus grande vigilance et de la plus grande sensibilisation des pays de destination européens, il est devenu plus risqué de confier des drogues à des passeurs voyageant par voie aérienne. Les opérations d'interception semblent avoir joué un rôle, particulièrement en ce qu'elles ont suscité une certaine méfiance entre les intermédiaires ouest-africains et leurs partenaires sud-américains. Les tensions engendrées par l'appât du gain lié à la drogue ont contribué à accélérer les changements de régime qui ont rendu le trafic plus difficile. Cependant, ce serait une erreur d'attribuer cette baisse aux seules activités de prévention de la criminalité.

### 3. Trafic de caviar

39. Le caviar est produit à partir des œufs non fécondés des poissons de la famille *Acipenseridae* (esturgeon et spatule). Les meilleurs caviars proviennent traditionnellement de la mer Caspienne, zone qui a dépendu de l'Union des républiques socialistes soviétiques pendant la majeure partie du XX<sup>e</sup> siècle. À cette époque, l'extraction de caviar était très contrôlée. Cependant, le désordre engendré par l'effondrement de l'Union soviétique à la fin des années 1980 a conduit à une période de surexploitation et de contrebande. Afin de protéger les esturgeons sauvages, toutes les espèces de la famille *Acipenseridae* ont été placées sous la protection de la

<sup>16</sup> Les chiffres de l'ONUDC concernant les saisies de drogues montrent qu'entre 1994 et 2004, environ 1,5 tonne de cocaïne a été saisie dans les 15 pays d'Afrique de l'Ouest. Entre 2004 et 2014, ce chiffre a dépassé les 24 tonnes.

<sup>17</sup> Au vu des témoignages faits dans le cadre des procès de plusieurs trafiquants de haut vol, les Ouest-Africains étaient généralement payés un prix fixe à la tonne, en numéraire ou en nature. À titre d'exemple, voir l'acte d'accusation émis en 2013 dans l'affaire *United States c. José Americo Bubo Na Tchuto et al.*, United States Attorney's Office for the Southern District of New York.

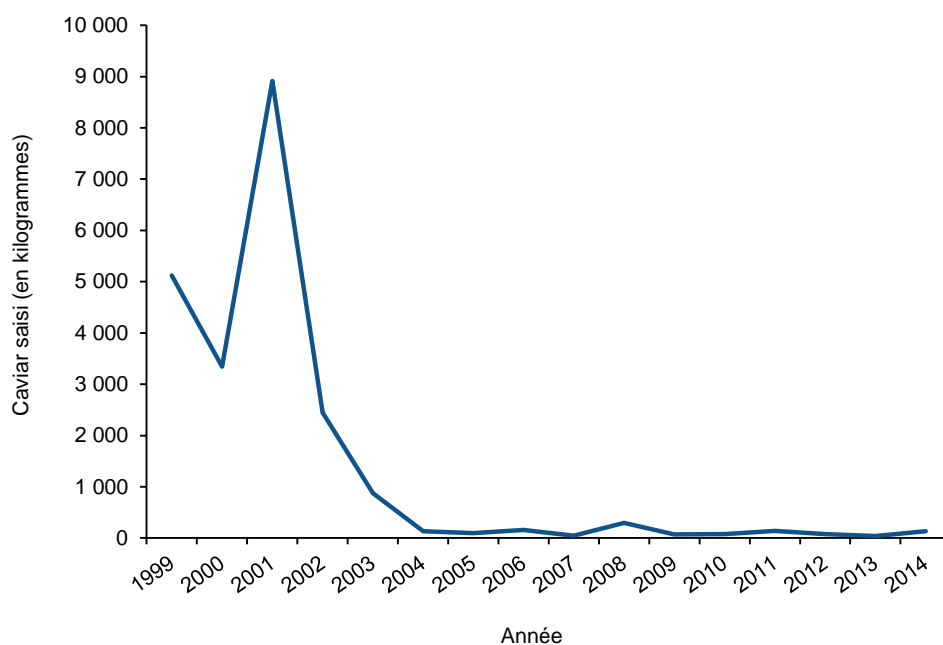
<sup>18</sup> Voir ONUDC, "Le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest: Une menace pour la stabilité et le développement (avec référence spéciale à la Guinée-Bissau)" (Vienne, 2007).

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction<sup>19</sup>.

40. Ce chaos à la source a coïncidé avec une consommation accrue de produits de luxe au cours des années 1990, où d'énormes quantités de caviar ont été transportées clandestinement de la région de la mer Caspienne vers l'ouest et ont donné lieu à d'importantes saisies. De gros importateurs ont été accusés d'importation illicite de caviar, et les scandales qui ont éclaté ont déstabilisé le secteur<sup>20</sup>. Vers 2004, ce flux a semblé disparaître. Les données de l'ONU DC sur les saisies d'espèces sauvages montrent par exemple qu'aux États-Unis d'Amérique, les saisies sont tombées de 9 tonnes en 2001 à 134 kg en 2004; depuis lors, ces quantités sont restées faibles (voir fig. XV).

Figure XV

**Caviar saisi aux États-Unis (en kilogrammes), 1999-2014**



Source: Base de données World WISE de l'ONU DC.

41. Comment peut-on expliquer cette évolution? Après plusieurs affaires de grande ampleur ayant impliqué des poursuites à l'encontre de gros importateurs au début des années 2000<sup>21</sup>, il semblerait qu'aujourd'hui, peu de grandes marques conditionnent ou vendent du caviar d'origine illicite. Les normes d'emballage établies en application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction se sont également révélées efficaces. L'analyse criminalistique d'échantillons de caviar réalisée aux États-Unis a montré que l'étiquetage frauduleux, qui concernait 19 % des échantillons en 1995-1996 (avant que *Acipenseridae* ne soient inscrits aux annexes de la Convention) n'en concernait plus que 10 % en 2006-2008 (après la mise en place de contrôles à l'échelle internationale). Au cours de cette dernière période, tout le caviar frauduleux provenait du commerce en ligne et aucun des échantillons achetés en magasin n'avait fait l'objet d'un étiquetage frauduleux<sup>22</sup>.

<sup>19</sup> *World Wildlife Crime Report: Trafficking in Protected Species* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.16.XI.9), p. 83 à 94.

<sup>20</sup> À titre d'exemple, voir United States, Department of Justice, "Caviar convictions (since 1/1/2000)". Disponible à l'adresse [www.justice.gov/sites/default/files/enrd/legacy/2013/08/30/CaviarConvictionsSince2001\\_new.pdf](http://www.justice.gov/sites/default/files/enrd/legacy/2013/08/30/CaviarConvictionsSince2001_new.pdf).

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Phaedra Doukakakis *et al.*, "Testing the effectiveness of an international conservation agreement: marketplace forensics and CITES caviar trade regulation", *PLoS ONE*, vol. 7, n° 7 (juillet 2012).

Le niveau de respect des règles est bien meilleur concernant le caviar que les autres produits de la mer.

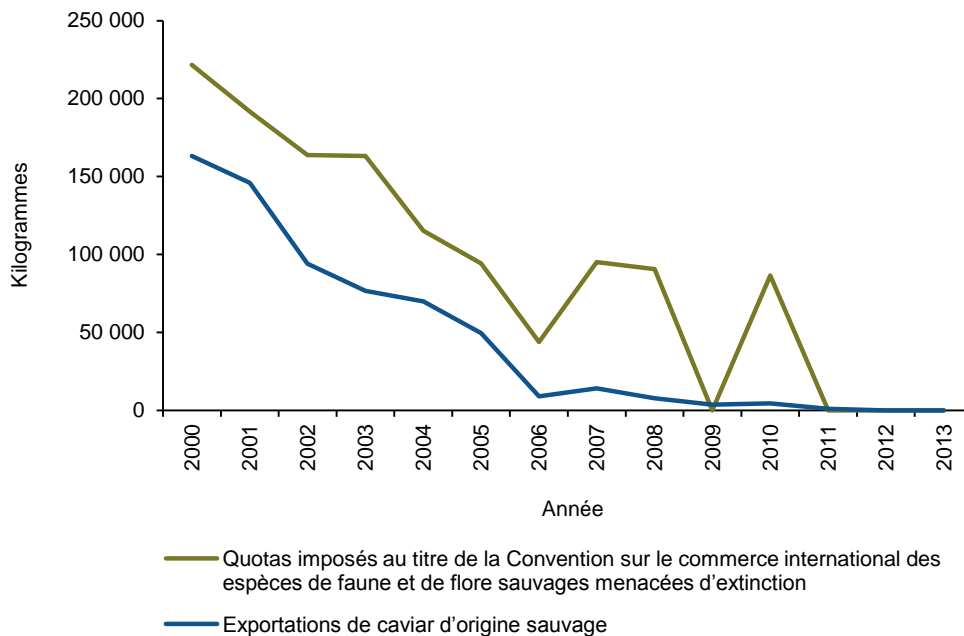
42. Outre la mise en place de ces mesures, il semblerait que les trois raisons principales de la diminution du commerce international illicite de caviar soient les suivantes:

- a) L'esturgeon sauvage de la Caspienne est devenu très rare;
- b) Le caviar produit à partir des esturgeons qu'il est encore possible de trouver est distribué localement;
- c) L'esturgeon sauvage qui faisait l'objet du commerce international illicite a été remplacé par l'esturgeon d'élevage.

43. Certains scientifiques considèrent que les estimations officielles concernant la population d'esturgeons sont trop optimistes; elles indiquent pourtant une baisse très considérable des stocks<sup>23</sup>. Pendant les années où des quotas sur les exportations de caviar étaient imposés, les fournisseurs n'étaient même pas en mesure de les remplir (voir fig. XVI). Bien que du caviar de contrebande soit toujours disponible sur les marchés régionaux, les chiffres semblent indiquer que les stocks ont tellement baissé qu'il est devenu difficile pour les braconniers de trouver des esturgeons.

Figure XVI

**Quotas imposés au titre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction pour l'exportation de caviar provenant de la mer Caspienne et exportations de caviar d'origine sauvage (en kilogrammes), 2000-2013**



Source: Base de données du Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

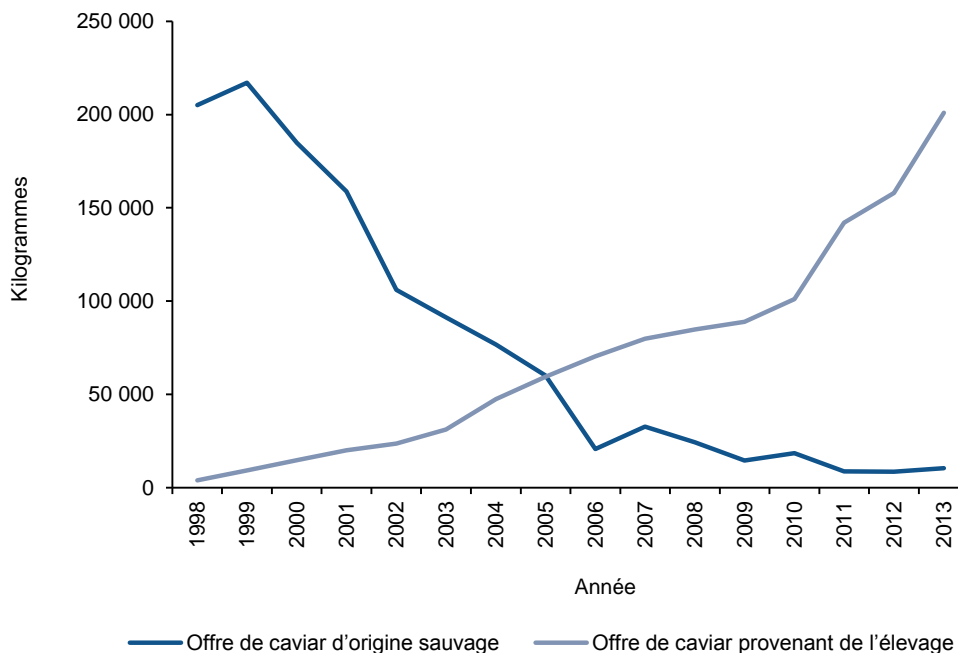
44. De plus, depuis 2005, la demande de caviar est largement satisfaite par la production licite, à partir d'esturgeons d'élevage. La pénurie grandissante d'esturgeons n'a pas échappé aux aquaculteurs et, à la fin des années 1990, plusieurs projets mis en place afin d'augmenter le volume d'esturgeons en captivité destinés au

<sup>23</sup> R. P. Khodorevskaya, G. I. Ruban et D. S. Pavlov, *Behaviour, Migrations, Distribution, and Stocks of Sturgeons in the Volga-Caspian Basin* (Neu Wulmstorf, Allemagne, World Sturgeon Conservation Society, 2009).

commerce ont commencé à porter leurs fruits. De fait, l'offre licite a éliminé la raison d'être de l'offre illicite (voir fig. XVII).

Figure XVII

**Exportations de caviar produit à partir d'esturgeons sauvages et d'esturgeons d'élevage (en kilogrammes), 1998-2013**



Source: *World Wildlife Crime Report: Trafficking in Protected Species*.

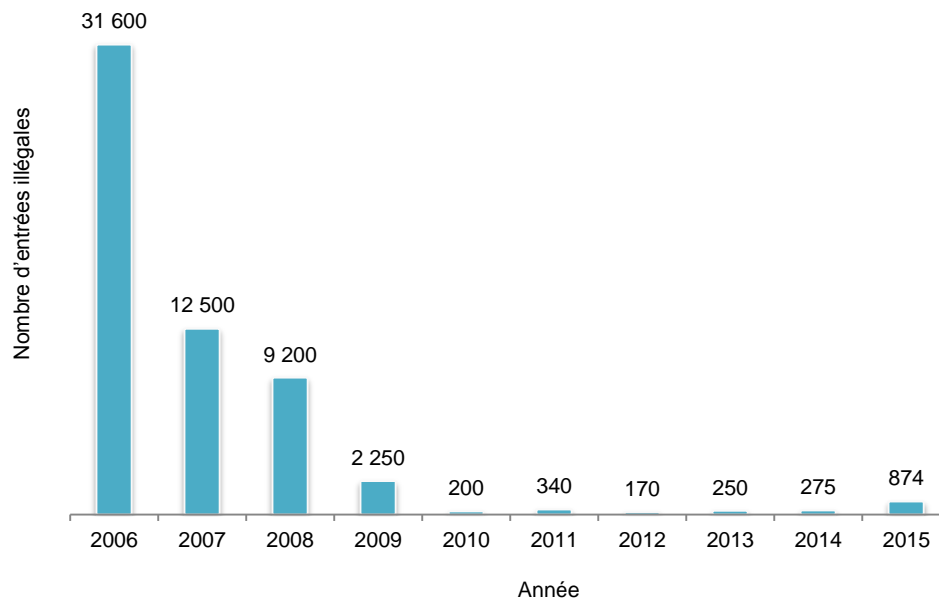
#### 4. Trafic de migrants d'Afrique de l'Ouest et du Nord vers les îles Canaries (Espagne)

45. En 2006, la voie maritime reliant le Sénégal, la Mauritanie et le Maroc aux îles Canaries (Espagne) est devenue la principale porte d'entrée de migrants en situation irrégulière et de réfugiés en Europe. Cette année-là, près de 32 000 personnes sont arrivées aux Canaries et 6 000 ont perdu la vie ou ont disparu en mer pendant la traversée. Elles provenaient du Sénégal pour près de la moitié d'entre elles, mais aussi de Côte d'Ivoire, de Gambie, de Guinée-Bissau, de Mauritanie et du Maroc. Dans la mesure où la traversée ne pouvait s'effectuer sans l'aide de passeurs, l'augmentation du nombre d'arrivées est allée de pair avec une intensification spectaculaire du trafic de migrants<sup>24</sup>.

46. L'année suivante, le nombre d'entrées illégales aux îles Canaries a chuté de 60 %. Bien que les facteurs d'attraction et de répulsion des flux migratoires, notamment la pauvreté, l'instabilité politique et le niveau de vie en Europe, n'aient pas sensiblement changé depuis 2006, le nombre d'entrées illégales a continué de baisser jusqu'en 2012 et est resté faible depuis lors (voir fig. XVIII).

<sup>24</sup> ONUDC, "Crime organisé et migration clandestine de l'Afrique vers l'Europe" (Vienne, juillet 2006), p. 10; Walter Kemp, "Learning from the Canaries: Lessons from the 'Cayucos Crisis'", *Desperate Migration Series*, n° 1 (New York, Institut international pour la paix, mai 2016).

Figure XVIII  
Entrées illégales par voie maritime aux îles Canaries, 2006-2015



Source: FRONTEX, *Risk Analysis for 2016* (Varsovie, 2016).

47. Il est certain que la diminution des migrations irrégulières et du trafic de migrants vers les îles Canaries est due à un ensemble de mesures de détection et répression et de prévention de la criminalité mises en œuvre par l'Espagne. Le pays a renforcé ses capacités de gestion des frontières en donnant plus de moyens aux garde-côtes et à la Garde civile (*Guardia civil*) et en mettant en place un système intégré de vigilance extérieure (SIVE) afin de détecter et d'intercepter les embarcations illégales se dirigeant vers les îles Canaries<sup>25</sup>. Le Gouvernement espagnol a également demandé de l'aide aux autres pays de l'Union européenne. Un soutien lui a été fourni au moyen des opérations Hera I, Hera II et Hera III de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), dont le but était de déployer des experts et de fournir du matériel technique afin de surveiller la zone maritime située entre la côte de l'Afrique de l'Ouest et les îles Canaries<sup>26</sup>. L'Espagne a adopté d'autres mesures de prévention de la criminalité, qui ont consisté notamment à conclure des accords bilatéraux avec la Mauritanie et le Sénégal et à mener en direction des communautés locales des pays d'origine des campagnes d'information sur les risques que présentent la migration irrégulière et le trafic de migrants<sup>27</sup>.

48. Le trafic de migrants vers les îles Canaries semble avoir cessé. Cependant, dans une perspective à long terme, si l'on considère cette question dans le contexte plus général de la migration irrégulière et du trafic de migrants de l'Afrique de l'Ouest et du Nord vers l'Europe, l'efficacité des mesures de prévention de la criminalité peut être davantage sujet à controverse. Après que l'itinéraire passant par les îles Canaries a été délaissé, d'autres itinéraires au départ de l'ouest et à destination du nord de l'Afrique se sont ouverts ou ont gagné en popularité. Comme le montrent les données concernant les entrées illégales dans l'Union européenne par la Méditerranée centrale entre 2008 et 2016 (voir fig. XIX), la réduction spectaculaire observée aux îles

<sup>25</sup> Kemp, "Learning from the Canaries"; Jørgen Carling, "The Merits and Limitations of Spain's High-Tech Border Control", 7 juin 2007, disponible à l'adresse <http://www.migrationpolicy.org/article/merits-and-limitations-spains-high-tech-border-control>.

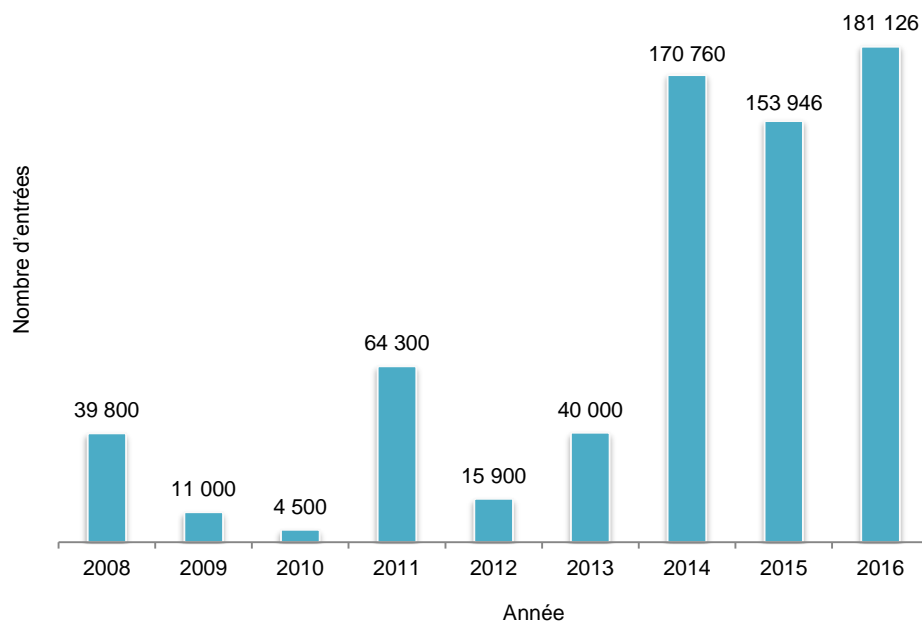
<sup>26</sup> Frontex, *Frontex Annual Report 2006* (Varsovie, 2006), p. 12.

<sup>27</sup> Kemp, "Learning from the Canaries"; Sergio Carrera, "The EU border management strategy: Frontex and the challenges of irregular migration in the Canary Islands", Document de travail 261 du CEPS (Bruxelles, Centre d'études des politiques européennes, mars 2007), p. 20 à 24.

Canaries est allée de pair avec une augmentation du nombre d'entrées de migrants et de réfugiés en Italie et à Malte, lesquels étaient de plus en plus nombreux à venir des mêmes pays que ceux qui tentaient auparavant de rejoindre les îles Canaries<sup>28</sup>.

Figure XIX

### Entrées illégales dans l'Union européenne par la Méditerranée centrale, 2008-2016



Source: FRONTEX, *Risk Analysis for 2017*.

49. La situation du trafic de migrants vers les îles Canaries semble indiquer que, sur le long terme, les mesures relevant principalement du contrôle aux frontières sont plus susceptibles de conduire à une modification des itinéraires empruntés qu'à l'éradication de cette forme de criminalité. Pour que les stratégies de prévention soient efficaces, il est nécessaire d'établir une coopération internationale solide et d'adopter une approche intégrée où la mise en œuvre de mesures de contrôle aux frontières s'accompagne de réformes de la législation et des politiques, de la prestation d'une assistance technique et de l'exécution de projets de développement visant les causes profondes de la migration.

## E. Que dévoilent les tendances de la criminalité au sujet de la prévention de la criminalité d'envergure internationale?

50. Comme le montrent les exemples exposés plus haut, il y a de nombreuses raisons qui peuvent expliquer la résolution des problèmes de criminalité d'envergure nationale et internationale. Parfois, ces problèmes créent les circonstances conduisant à leur propre disparition, comme cela a été le cas avec le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest, où les conséquences destructrices de la corruption ont précipité la chute des agents corrompus. Certains problèmes de criminalité cessent lorsque les marchandises de contrebande sont remplacées par des produits légaux, comme dans le cas des esturgeons d'élevage. Certaines solutions mises en place à l'échelle nationale ne font que déplacer le problème vers d'autres pays, comme cela a été constaté dans le cas du trafic de migrants après la fermeture de l'itinéraire passant par les îles Canaries.

51. Il arrive que les problèmes de criminalité soient réglés grâce à la mise en œuvre de mesures de prévention ciblées. C'est en grande partie grâce à la réduction des possibilités que la piraterie a pris fin en Somalie. Ces mesures, qui consistent à rendre

<sup>28</sup> Frontex, *Risk Analysis for 2017* (Varsovie, 2017).

l'accomplissement de l'acte criminel plus difficile, ne résolvent pas pour autant les questions sociales qui sont à l'origine des problèmes de criminalité. Les exemples présentés ici montrent que des interventions réfléchies peuvent produire des résultats durables qui ne sont pas tributaires de forces géopolitiques ou de lois du marché plus générales.

### **III. Améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale pour l'élaboration des politiques**

52. Dans la section ci-dessous figurent les informations les plus récentes concernant l'application de la résolution 2015/24 du Conseil économique et social, intitulée "Améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale pour l'élaboration des politiques".

53. Les activités menées dans ce domaine ces deux dernières années font partie d'un plan plus large qui vise à améliorer les statistiques sur la criminalité et la justice pénale et qui est décrit dans le rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'ONUUDC sur une feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité aux niveaux national et international (E/CN.3/2013/11), dont le Conseil économique et social a pris note dans sa résolution 2013/37.

54. La feuille de route présente les principales difficultés que pose l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des statistiques de la criminalité et de la justice pénale et propose plusieurs activités visant à les surmonter. Ces activités touchent trois grands domaines: élaboration de nouvelles normes et d'une nouvelle méthodologie propres à améliorer les statistiques de la criminalité; amélioration de la capacité à produire et à diffuser des données sur la criminalité; et amélioration de la collecte et de l'analyse des données au niveau international.

55. L'une des principales difficultés signalées dans la feuille de route était l'absence d'ensemble de définitions et de concepts communs décrivant les infractions pénales. La priorité a donc été donnée à l'élaboration de normes communes applicables aux statistiques de la criminalité, et une étape importante a été franchie en 2015 lorsque la Commission de statistique a donné son aval à l'adoption de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques<sup>29</sup>. Depuis, l'ONUUDC, en tant que dépositaire de la Classification, a entrepris plusieurs activités visant à aider les États Membres à l'appliquer. La Classification a d'emblée été traduite dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies afin de faciliter son adoption par les États Membres.

56. Dans le cadre du plan de mise en application, un groupe consultatif technique a été créé, qui est chargé de donner des avis techniques et de contribuer à la tenue à jour de la Classification. À ce jour, une soixantaine d'experts de la production de statistiques nationales sur la criminalité et la justice pénale ont été désignés par les États Membres pour faire partie de ce groupe aux côtés de membres observateurs issus d'organisations internationales et du milieu universitaire. Plus de 60 participants de 40 pays ont assisté à la première réunion du groupe, qui s'est tenue en mai 2016. Ils y ont discuté des difficultés rencontrées dans l'application de la Classification à l'échelle nationale et ont envisagé plusieurs outils essentiels pour favoriser sa mise en œuvre.

57. À la demande du groupe consultatif technique et en coopération avec plusieurs États Membres, on a commencé à élaborer le premier volume d'un manuel pour la mise en œuvre de la Classification qui devrait être prêt à la fin de l'année 2017. Parallèlement aux travaux méthodologiques, à l'assistance technique et aux ateliers de formation, des présentations ont été faites lors de conférences internationales et

<sup>29</sup> E/2015/24-E/CN.3/2015/40.



nationales et des conseils ponctuels concernant la classification des infractions ont été dispensés sur demande. L'ONU DC a également créé une plate-forme en ligne à l'intention des membres du groupe consultatif technique et d'autres experts des États Membres afin qu'ils puissent échanger des informations et des données d'expérience. À l'heure actuelle, cette plate-forme interactive compte des utilisateurs actifs dans 19 États Membres, et le nombre de contributions et de demandes d'accès est en progression.

58. Il est également nécessaire de poursuivre les travaux méthodologiques en matière de suivi des objectifs de développement durable au moyen du cadre d'indicateurs correspondant. À la suite de l'adoption de ces objectifs en septembre 2015 par l'Assemblée générale, la Commission de statistique a supervisé l'élaboration d'un cadre d'indicateurs devant permettre de suivre les 17 objectifs et 169 cibles; il a été présenté en mars 2016<sup>30</sup>. L'ONU DC a participé activement à la définition de ces critères mesurables, notamment dans les domaines de la criminalité et de la violence, de l'accès à la justice, de l'état de droit, du trafic et de la corruption. L'ONU DC, en tant que principale source de données relatives à la criminalité, aux drogues et à la justice pénale au niveau international, a été désigné comme organe responsable du suivi de plusieurs indicateurs relatifs aux cibles 3, 5, 8, 11, 15 et 16. En 2016, sur la base des données qu'il avait recueillies dans le monde entier, il a produit les premiers ensembles de données et de métadonnées relatives à ces indicateurs sélectionnés pour le suivi à l'échelle mondiale (homicides intentionnels, traite des êtres humains et détenus en instance de jugement).

59. En ce qui concerne les indicateurs pour lesquels il n'a pas encore été élaboré de méthodologie à l'échelle internationale, comme ceux relatifs à la corruption, au trafic d'armes à feu, aux flux financiers illicites et à la criminalité liée aux espèces sauvages, il est nécessaire de poursuivre les travaux afin d'améliorer la collecte de données et l'établissement d'indicateurs. L'ONU DC a entrepris plusieurs activités pour permettre aux pays de produire des données pertinentes et fiables dans ces domaines. En 2016, il a entamé par un état des lieux sur les enquêtes de victimation au niveau national une étude sur l'utilisation de ces enquêtes aux fins de la définition d'indicateurs relatifs à la prévalence de la violence physique, sexuelle et psychologique et à l'accès à la justice. Ces travaux donneront lieu à terme à l'élaboration de principes directeurs pour la définition d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à partir des enquêtes de victimation.

60. En ce qui concerne les indicateurs relatifs à la corruption, l'ONU DC a entrepris, en coopération avec le Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la mise au point d'un manuel consacré à la conduite d'enquêtes sur la corruption. Ces dernières sont essentielles pour produire des données fondées sur l'expérience à partir desquelles pourront être établis les indicateurs relatifs à la corruption se rapportant aux objectifs de développement durable. Ces travaux sont supervisés par une équipe consultative de plus d'une vingtaine d'experts nationaux issus de pays et d'institutions du monde entier.

61. En ce qui concerne les indicateurs établis à partir des enquêtes de victimation, l'ONU DC a pris l'initiative, en coopération avec le Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice, d'établir des normes méthodologiques communes pour la conduite d'enquêtes de victimation en Amérique latine et aux Caraïbes grâce à des consultations approfondies avec des représentants de gouvernements, des organismes de statistique et des experts de huit pays de la région. En coopération avec l'Organisation des États américains, la Banque interaméricaine de développement et le PNUD, il a tenu trois réunions techniques entre 2015 et 2016 afin d'achever l'élaboration d'un instrument d'enquête harmonisé, qui est à présent disponible dans quatre langues (anglais, espagnol, français et portugais). En 2016, le Panama a réalisé sa première enquête nationale de victimation avec l'appui technique du Centre d'excellence. Des

<sup>30</sup> E/CN.3/2016/2/Rev.1.

formations à ces enquêtes ont été dispensées dans cinq autres pays de la région à plus d'une centaine d'agents de la fonction publique; en outre, le Centre d'excellence a assuré deux cours de formation en ligne qui ont été suivis par plus de 140 agents de la fonction publique dans 15 pays de la région. L'ONUDC a également coordonné la conduite au Nigéria en 2016 d'une vaste enquête auprès des ménages sur la corruption et publiera un rapport à ce sujet en 2017.

62. Comme les années précédentes, l'Office a mené au cours de la période 2015-2016 plusieurs activités visant à renforcer les capacités des pays à réunir, analyser, présenter et diffuser des statistiques administratives fiables et comparables sur la criminalité et la justice pénale, notamment au moyen d'ateliers, de sessions de formation, de conférences et d'une assistance technique ponctuelle dans plusieurs pays d'Amérique latine, d'Afrique de l'Ouest et du Nord et d'Asie occidentale. En 2015, l'ONUDC et le Centre d'excellence se sont associés au projet InfoSegura du PNUD qui visait à améliorer les statistiques relatives à la criminalité au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras et en République dominicaine. En 2015 et 2016, l'ONUDC a organisé, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Institut coréen de criminologie et l'Institut thaïlandais pour la justice, deux ateliers régionaux sur les statistiques de la criminalité et sur le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour les pays d'Asie et du Pacifique.

63. L'ONUDC a continué de recueillir des données sur certaines catégories d'infractions et sur le fonctionnement des systèmes judiciaires au moyen de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, et il a diffusé des séries de données actualisées sur son site Web. Il a mis en place un réseau de plus de 130 centres nationaux de liaison, désignés par les États Membres, afin de promouvoir la collecte de données à l'échelle mondiale et de faciliter la coordination à l'échelle nationale des réponses à l'Enquête. En mai 2016, il a organisé la première réunion mondiale desdits centres de liaison, qui s'est tenue à Vienne et à laquelle ont participé des représentants de 43 pays et de 11 organisations internationales. Cette réunion a été l'occasion de consulter les États Membres au sujet de la future révision de l'instrument de collecte de données, qui doit être aligné sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, et de promouvoir de nouvelles exigences en matière de données pour le suivi des objectifs de développement durable.

64. L'ONUDC réunit également des données sur plusieurs indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. La collecte mondiale de données sur les caractéristiques et les flux de la traite des êtres humains, que l'ONUDC réalise tous les ans conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale, porte actuellement sur 136 pays. La troisième édition du *Rapport mondial sur la traite des personnes*, établi conformément à la résolution 64/293 de l'Assemblée générale, a été publiée en décembre 2016 et comprend un chapitre thématique sur les liens entre la traite des êtres humains, la migration et les conflits. Les données recueillies concernant le commerce illicite des espèces de faune et de flore protégées portent sur 120 pays et constituent la base du rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde, notamment le trafic d'espèces protégées (*World Wildlife Crime Report: Trafficking in Protected Species*) qui a été établi conformément à la résolution 69/314 de l'Assemblée générale et publié en mai 2016. En 2015, l'ONUDC a réuni des données sur les saisies d'armes à feu dans le cadre des activités de suivi de la mise en œuvre du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Ces données, qui portent sur 45 pays, constituent la base de la première étude sur les armes à feu de l'ONUDC.